

Work-related language learning in

France

Dispositions en langue seconde pour les migrants arrivés récemment

Législation, réglementation, politiques incluent

- Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) depuis le 1er janvier 2007
- Niveau B1 oral pour la naturalisation (2011)

Chargé de promouvoir cet apprentissage langagier sont

- Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)
- Ministère de l'Intérieur
- Ateliers Socio-Linguistiques (ASL)
- Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN)

Exemples concrets en la matière incluent

- Diplôme Initial de Langue Française (DILF) (niveau A1.1) (19-20 décembre 2006)
- Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration (depuis 2008)
- Formation Français Langue d'Intégration (FLI) (11 octobre 2011)
- Test de connaissance du Français accès à la Nationalité Française (TCF ANF) visant le niveau B1 oral (depuis 2011)

Dispositions en lien avec le travail pour la langue seconde à destination d'employés et de travailleurs

Législation, réglementation, politiques incluent

- Loi du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social
- Loi du 05 mars 2014 relative la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- Décret no 2015-172 du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles

Chargé de promouvoir cet apprentissage langagier sont tous les acteurs concernés par ces problématiques : salariés, employeurs, branches professionnelles, syndicats patronaux et salariés, pouvoirs publics, organismes de formation.

Exemples concrets en la matière incluent

- Création et mise en place d'un Droit Individuel à la Formation à partir du 1^{er} janvier 2005
- Création et mise en place d'un Compte Personnel de Formation à partir du 1^{er} janvier 2015
- Référentiel «Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles» et certificat CléA
- Diplôme de Compétence en Langue Français Professionnel / Français Langue Etrangère

Dispositions en lien avec le travail en langue seconde pour les demandeurs d'emplois et les chômeurs

Législation, réglementation, politiques incluent

- Loi du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social
- Loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- Décret no 2015-172 du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles

Chargé de promouvoir cet apprentissage langagier sont tous les acteurs concernés par ces problématiques: chômeurs, organismes à destination des chômeurs, branches professionnelles, syndicats patronaux et salariés, pouvoirs publics, organismes de formation.

Exemples concrets en la matière incluent

- Création et mise en place d'un Droit Individuel à la Formation à partir du 1^{er} janvier 2005
- Création et mise en place d'un Compte Personnel de Formation à partir du 1^{er} janvier 2015
- Référentiel «Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles» et certificat CléA

Dispositions en lien avec le travail, relatives à la langue seconde, à destination en vue d'une qualification pour un métier précis

Législation, réglementation, politiques incluent

- Loi du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social
- Différentes branches professionnelles ont mis et mettent en place des outils transversaux à l'ensemble de leurs métiers. La loi du 05 mars 2014 et le décret du 13 février 2015 font que toutes les formations (intégrées au Compte Personnel de Formation) doivent désormais être qualifiantes ou certifiantes. Les formations sont en cours de reconnaissance. En dehors du compte Personnel de Formation, les formations ne sont pas obligatoirement certifiantes ou qualifiantes.

Chargé de promouvoir cet apprentissage langagier sont des branches professionnelles, les organismes de formation partenaires des branches.

Exemples concrets en la matière incluent

- Maîtrise des Compétences Clés de la Propreté et CléA Propreté
- Maîtrise des Savoirs fondamentaux et CléA des Industries AgroAlimentaires,
- Outils de Communication Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics,
- Compétences Clés Commerce,
- DécliCC d'AGEFOS-PME, etc...
- Technique et Outils de Progrès (TOP) de l'entreprise Eiffage, etc...
- Diplôme de Compétence en Langue Français Professionnel / Français Langue Etrangère
- BULATS français (NB : le BULATS ne conduit à aucune qualification ou métier, je le mettrais dans la partie 2)
- Référentiel «Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles» et certificat CléA
- *D'autres formations sont en cours de reconnaissance officielle (cette remarque concerne tout le monde, si vous la mettez ici, il faut aussi la mettre avec le 2. Et le 3 et le 5)*

Dispositions liées à la littéracie pour les adultes peu lettrés en langue maternelle/seconde

Législation, réglementation, politiques incluent

- Loi du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social
- Loi du 05 mars 2014 relative la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- Décret no 2015-172 du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles

Qui est chargé de promouvoir cet apprentissage langagier?

Chargé de promouvoir cet apprentissage langagier sont tous les acteurs concernés par ces problématiques: salariés, employeurs, chômeurs, organismes à destination des chômeurs, branches professionnelles, syndicats patronaux et salariés, pouvoirs publics, organismes de formation.

Exemples concrets en la matière incluent

- Création et mise en place d'un Droit Individuel à la Formation à partir du 1^{er} janvier 2005
- Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP), ANLCI, 2009.
- Création et mise en place d'un Compte Personnel de Formation à partir du 1^{er} janvier 2015
- Référentiel «Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles»

Further information

[L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme \(ANLCI\)](#)

[Council of Europe surveys](#) on member state policy and practice relating to the linguistic integration of adult migrants

[European Web Site on Integration country information sheets](#)

[German government information service \(Bundeszentrale für politischen Bildung/bpb\) country profiles](#) on migration in Europe and beyond

[CEDEFOP VET in Europe project country reports](#)

[European Migration Network country fact sheets](#)

[Migration Policy Institute](#)

[Global Forum on Migration and Development Migration Profiles Repository](#)

France profile acknowledgement: *Christophe Portefin (LFW Network member and LFW Workshop participant, 2015)*

Participants at the Language for Work Workshop held at the ECML in Graz on 24-25 June 2015 were asked to prepare a brief review of policies and practice in their own country/region relevant to work-related language learning for migrant/ethnic minority workers and/or low-literate majority-language speaking workers. Reviews were completed for Cyprus, Denmark, Finland, France, Germany, Iceland, Italy (Emilia-Romagna), Kosovo, Macedonia, Malta, Norway, Romania (Bucharest), Sweden.